



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_049
TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – TRAVAUX D’AMENAGEMENT –
PRESENTATION DU RAPPORT D’ANALYSE DES OFFRES**

L’an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d’Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s’est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43

Conseillers présents :36

Pouvoir(s) :7

Votants :43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_049**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – TRAV
PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES****DELIBERATION N°DCM2026_049****Traversée de bourg de Champigné – Travaux d'aménagement –
Présentation du rapport d'analyse des offres****Rapporteur : Gérard HOSTIER**

Dans le cadre de l'Opération de Requalification du Territoire (ORT) et du programme Petites Villes de Demain la collectivité s'est engagée à agir sur son territoire au travers, notamment, de secteurs dits prioritaires.

Le cœur de bourg de Champigné fait partie des d'interventions prioritaires de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Des enjeux urbains spécifiques ont été identifiés pour ce secteur dans l'ORT :

- Traiter l'épicentre de la désaffection comme catalyseur de revitalisation
- Limiter les conflits d'usage entre voiture et piétons
- Réfléchir à l'implantation de respirations végétales
- Revaloriser les rues depuis la place de l'église
- Valoriser les cheminements pour jouer les synergies entre petits commerces et le Super U
- Préserver la concentration commerciale autour de la place en travaillant sur la mise en sécurité et la pacification des espaces publics



Par ailleurs, des enjeux techniques et environnementaux relevant des compétences de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ont également été mis en lumière :

DELIBERATION N°DCM2026_049
TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPAGNE – TRA
PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

- Des réseaux eau pluviale (EP)/ eau usée (EU) majoritairement en unitaire sur ce même périmètre sont encore présents
- Cette configuration entraînant une surcharge de la station d'épuration qui se trouve parasitée par les eaux claires.

Enfin, un évènement est venu compléter la liste des enjeux : l'adaptation aux changements climatiques.

Pour plus de cohérence et d'efficacité, la collectivité a ainsi souhaité engager les études et travaux relatifs au projet d'aménagement du Piron.

Pour engager les études permettant l'élaboration d'un plan guide, la commune a approuvé la signature du mandat d'études préalables avec Alter Cités.

Dans le cadre de ce mandat d'études, une équipe de maîtrise d'œuvre (Résonance/TPFI) a été retenue pour réaliser un plan guide. La sélection de cette équipe a été approuvée par délibération du 13 novembre 2023.

Le scénario d'aménagement envisagé a été présenté et approuvé en Conseil Municipal le 12 novembre 2024.

Le Conseil Municipal par cette même délibération a autorisé Madame le Maire à porter ce scénario d'aménagement en concertation.

Pour engager la phase opérationnelle (études, appel d'offres et travaux) la collectivité a souhaité prolonger le partenariat avec Alter Public afin de réaliser, au nom et pour le compte de la collectivité et sous son contrôle, les études et les travaux pour la réalisation des aménagements de voirie et réseaux divers ainsi que des aménagements paysagers sur la traversée de bourg de Champigné.

Par délibération du 27 mai 2025, la commune a approuvé la signature d'un mandat de travaux incluant une enveloppe financière prévisionnelle de 1 679 928 € HT.

Le planning prévisionnel, tous travaux confondus, s'organise de la façon suivante :

- Travaux sur la rue Marius Briant (jusqu'au niveau de la Vieille Rue) de novembre 2025 à octobre 2026.
- Travaux sur la rue du Dr Chaillou de novembre 2026 à décembre 2027

Dès le mois d'octobre 2025, la CCVHA a engagé les travaux de requalification des réseaux Eaux Usées/Eaux Pluviales.

Début 2026, le Siéml a poursuivi par les travaux sur les réseaux souples.

En parallèle, Alter Public a engagé avec le bureau d'études TPFI, la consultation d'entreprises afin de réaliser les travaux de voirie et paysage, à la suite des travaux sur les réseaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DCM20200707-05 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,

DELIBERATION N°DCM2026_049**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – TRAV****PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020,

Vu le courrier du 13 janvier 2021 par lequel les services de la préfecture ont transmis à la commune Les Hauts d'Anjou l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n° 4 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- La déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement ;
- La délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code.

Vu la délibération DCM20210216-05 du Conseil Municipal du 16 février 2021 donnant un avis favorable à l'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme),

Vu l'arrêté DIDD-BPEF-2021 n°181 du 28 juin 2021 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Piron et autorisant leur exécution,

Vu la délibération DCM2023_12 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune,

Vu la délibération DCM2023_15 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités,

Vu la délibération DCM2023_99 du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la traversée de bourg de Champigné et déploiement de nouveaux secteurs d'habitat,

Vu la délibération DCM2024_108 du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 autorisant l'engagement de la concertation publique et approuvant les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SMBVAR,

Vu la délibération DCM2024_109 du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 approuvant le mandat de travaux ALTER pour les aménagements paysagers du secteur du Piron à Champigné,

Vu la délibération DCM2025_51 du Conseil Municipal du 27 mai 2025 autorisant Madame le Maire ou son représentant à valider l'enveloppe financière prévisionnelle et à engager les travaux du groupement de commande au terme des consultations d'entreprises,

Vu la délibération DCM2025_54 du Conseil Municipal du 27 mai 2025 approuvant la signature du mandat de travaux confié à Alter Public

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par ALTER PUBLIC

Considérant la présentation et l'avis favorable recueilli en bureau municipal le 03 avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la traversée de bourg de Champigné comme suit :
 - o lot 1 VRD à l'entreprise COLAS pour un montant de 1 084 816,00 € HT
 - o lot 2 Aménagements urbains et paysagers à GM Paysage pour un montant de 90 880,20 € HT PSE 1 et PS2 inclus.
- D'autoriser Alter Public à signer ces marchés en son nom et pour son compte

DELIBERATION N°DCM2026_049

**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – TR
PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

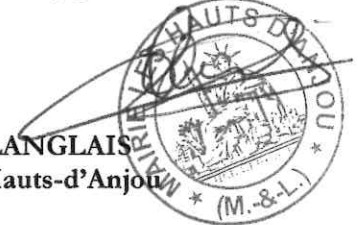
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.